



Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille treize, le vingt-deux mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de

Monsieur SACRÉ Jean-Claude

Etaient présents : MM. SACRÉ Jean-Claude – SCAER JANNEZ Régine - BELLEC Olivier - RIVIERE Marie-Pierre – TANGUY Michel - LE GAC Muriel – NAVINER Patrice – BOITTIN-BARDOT Elisabeth - DERVOUT Dominique – BORDENAVE Stéphanie - HEMON Franck – DROAL Nelly – NERRIEC Yvan – FLOCH ROUDAUT Rachel - NIVEZ Jean-Paul – JAFFREZIC Christiane - QUEMERE Marcel - JOLLIVET Patricia – LE TEXIER Nathalie - ROBIN Yves – VOISIN Valérie - BENARD Yolande - GENTIN Hervé – LE GUILLOU Marthe - LE THOER André – LANCIEN Peggy.

formant la majorité des membres en exercice.

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE
QUIMPER

MAIRIE
DE
TREGUNC

Objet

Les conseillers absents ont donné procuration de voter en leur nom :

- Michel DION à Michel TANGUY
- Véronique ORVOEN à Régine SCAER JANNEZ
- René CANTIE à Marthe LE GUILLOU

Date de convocation : 15 mars 2013

Madame Peggy LANCIEN est nommée secrétaire de séance.

PORT DE TREVIGNON
MODIFICATION DES
TARIFS DE MISE A
L'EAU DES EMBARCATIONS
LEGERES

Monsieur DERVOUT, Adjoint au Maire, rappelle que par délibération du 17 décembre 2012, le Conseil Municipal a adopté les tarifs applicables au Port de Trévignon pour l'année 2013. Concernant la mise à l'eau des embarcations légères, le nouveau système de contrôle mis en place ne disposant pas de liaison informatique avec la mairie, il apparaît impossible de contrôler le nombre d'allers-retours effectués avec une clef d'accès.

Il est donc proposé de modifier les tarifs de mise à l'eau des embarcations légères en fonction de la durée d'utilisation de la clef d'accès :

-	Journée	7 €
-	Semaine	20 €
-	Quinzaine	35 €
-	Mois	60 €
-	Annuel	90 €

Les tarifs relatifs à la caution et au remboursement de clef perdue, endommagée ou non restituée sont inchangés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 28 voix, approuve les tarifs ci-dessous proposés.

Monsieur LE THOER vote contre.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Trégunc, le 25 mars 2013

LE MAIRE

Jean-Claude SACRÉ



Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 29

Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte
transmis au représentant de l'Etat et
informe qu'il peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Rennes dans un délai de
deux mois.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902936-20130328-DE13220326-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2013
Publication : 28/03/2013